

Section 1 – Identification et utilisation des matières

Nom de la matière : GAZ NATUREL (NON CORROSIF)
Usage : Liquide à traiter, gaz naturel commercialisable
Classification du SIMDUT : Classe A; classe B, div. 1
TMD : ONU : 1971 **Classe :** 2.1 **Groupe d'emballage :** N. D.
Appellation réglementaire : MÉTHANE, COMPRIMÉ
Fabricant/Fournisseur : ENCANA CORPORATION
 500 Centre Street SE
 CALGARY (ALBERTA) T2P 2S5
Numéro en cas d'urgence : CANUTEC : 1-613-996-6666

Famille chimique : Mélange de gaz d'hydrocarbures paraffiniques légers

Section 2 – Ingrédients dangereux des matières

Ingrédients dangereux	Concentrations approximatives en %	Nos CAS	DL50/CL50 Préciser les espèces et voies	Limites d'exposition
Méthane	70 - 90	74-82-8	N. D.	1 000 ppm (BC)
Éthane	< 1 à 15	74-8-40	N. D.	1 000 ppm (AB et BC)
Butane	< 1 à 10	106-97-8	CL50, rat, 4 h, 658 g/m ³	1000/600 (750) ppm (AB et VLE/BC (STEL))
Propane	< 1 à 10	74-9-86	N. D.	1 000 ppm (AB et BC)

Tous les niveaux d'exposition sont les limites d'exposition pondérées sur 8 heures, sauf indication contraire. STEL est une limite d'exposition de courte durée sur une moyenne pondérée sur 15 minutes.

Section 3 – Caractéristiques physiques de la matière

État physique : Gaz **Pression de vapeur :** Gaz (habituellement entre 300 et 600 lb/po² dans un pipeline)
Densité relative : 0,3 à 0,5 **Seuil olfactif (ppm) :** N. D.
Densité de vapeur (air = 1) : 0,5 à 0,94 **Taux d'évaporation :** N. D.
Pourcentage de matières volatiles par volume : 100 % **Point d'ébullition (°C) :** -150
pH : S. O. **Point de congélation (°C) :** -180
Coefficient de répartition eau/huile : < 0 **Odeur et aspect :** incolore, odeur d'œuf pourri
 (N. D. = non disponible S. O. = sans objet)

Section 4 – Risques d'incendie et d'explosion

Inflammabilité : Oui **Conditions :** Le produit s'enflammera à une température normale.
Moyens d'extinction : Mousse extinctrice, CO₂, poudre extinctrice. Des concentrations explosives peuvent s'accumuler dans les zones mal ventilées.
Procédures spéciales : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients exposés au feu et pour disperser le gaz si la fuite n'a pas pris feu. Si cela est sécuritaire, couper l'alimentation en carburant et laisser la flamme s'éteindre.

Point d'éclair (°C) : < -150 à 190 **Sensibilité au choc :** Non
Limite supérieure d'explosivité (% par vol.) : 46 **Sensibilité à la décharge statique :** Oui, peut s'enflammer.
Limite inférieure d'explosivité (% par vol.) : 3 **Classification d'inflammabilité TMD :** 2.1
Température d'auto-inflammation : (°C) : 285 à 537

Produits de combustion dangereux : monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Section 5 – Données sur la réactivité

Stabilité chimique : Oui **Conditions :** S. O.
Incompatibilité : Oui **Substances :** Chlore et d'autres oxydants forts
Réactivité : Oui **Conditions :** Chaleur, forte lumière du soleil
Produits de décomposition dangereux : Le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone.

Section 6 – Propriétés toxicologiques du produit

Voies de pénétration :

Absorption par la peau : Non **Contact avec la peau** : Oui **Contact avec les yeux** : Oui

Inhalation : **Effet aigu** : Oui **Effet chronique** : Oui **Ingestion** : Non

Effets d'une exposition aiguë : L'inhalation peut provoquer des maux de tête, la désorientation, des étourdissements, de la somnolence et éventuellement des pertes de conscience à des concentrations qui causent le manque d'oxygène et l'asphyxie. L'expansion rapide du gaz ou du liquide vaporisé peut provoquer des gelures sur la peau et aux yeux.

Effets d'une exposition chronique : N. D.

Sensibilisation au produit : Non

Propriété irritante : La peau et les yeux

Matières synergiques : Aucun signalé

Cancérogénicité : N. D.

Effets sur la reproduction : N. D. **Tératogénicité** : N. D. **Mutagénicité** : N. D.

Section 7 – Mesures préventives

Équipement de protection individuelle : Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ou un appareil respiratoire à arrivée d'air approuvé par le NIOSH pour pénétrer dans des zones susceptibles d'être soumises à une surexposition. Utiliser des détecteurs de gaz approuvés.

Gants : Gants isolants

Respiratoire : Appareil de protection respiratoire autonome ou appareil respiratoire à arrivée d'air

Yeux : Appareil de protection respiratoire autonome ou appareil respiratoire à arrivée d'air à masque complet

Chaussures : Conformément à la politique de sécurité **Vêtements** : Vêtements ignifuges conformes à la norme NFPA 2112.

Mesures d'ingénierie : Utiliser uniquement dans des zones bien aérées. Ventilation mécanique recommandée dans les endroits clos. L'équipement doit être antidéflagrant.

Déversements accidentels/fuites : Si la procédure est sécuritaire, arrêter le débit de gaz. Éliminer toute source d'inflammation. Fournir si possible une ventilation de nettoyage. Empêcher toute personne d'entrer dans les endroits clos. Utiliser les équipements de protection individuelle appropriés. Communiquer avec les organismes de réglementation pertinents.

Élimination des déchets : Brûlage surveillé ou évacuation contrôlée, conformément aux exigences réglementaires.

Méthodes et équipement de manutention : Éviter d'inhaler. Mettre à la masse et à la terre les conteneurs servant au transfert. Éviter toute condition de formation d'étincelles.

Exigences en matière d'entreposage : Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur, de la lumière du soleil et de toute source d'inflammation.

Renseignements spéciaux en matière d'expédition : N. D.

Section 8 – Premiers soins

Peau : En cas de brûlure par le froid, tremper doucement la zone touchée dans l'eau tiède (38 à 43 °C). Ne pas frotter. Consulter un médecin.

Yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau tiède pendant 15 minutes, en soulevant régulièrement les paupières supérieures et inférieures. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Inhalation : Tout en assurant sa propre sécurité, emmener la victime à l'air frais. Lui donner de l'oxygène et pratiquer la respiration artificielle ou la RCP au besoin. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : S. O.

Section 9 – Date de préparation de la fiche signalétique

Préparée par : Encana Environment, Health and Safety (EH&S)

Numéro de téléphone : 403-645-2000

Date de préparation :

1er juillet 2014 Date d'expiration : 1er juillet 2017